

PATRONS DU SUD

Contre la nouvelle charte cantonale

«Trop socialisante et trop onéreuse!» A son tour, la Fédération patronale et économique (FPE) du Sud fribourgeois entonne les trompettes hostiles à la nouvelle Constitution cantonale. En vue du vote du 16 mai, la Fédération militera dans le camp du non parce qu'elle n'est pas du tout convaincue par la nouvelle mouture.

«Quand bien même certaines mesures sont pétries de bonnes intentions, le canton de Fribourg n'a, en l'état actuel et à l'évidence, pas les moyens de les assumer», note le communiqué diffusé hier. La FPE déplore que l'application de nombreux articles, dont l'assurance maternité, ne soit pas chiffrée avec précision. Il n'y a en outre qu'un seul article sur l'économie: «Les constituants ont-ils craint d'évoquer le secteur privé échappant de fait à l'emprise étatique?» Pour le reste, l'argumentaire reprend celui du comité Non à la Constitution (*La Gruyère* de jeudi), avec un reproche de plus: celui de n'avoir pas osé supprimer les districts! Renvoyant les constituants à leur copie, la Fédération patronale attend d'eux un texte plus concis et surtout finançable.

Hier également, la Chambre fribourgeoise du commerce, membre de la plateforme du non, a détaillé les raisons de son refus. On y retrouve les arguments habituels des opposants: trop d'Etat, trop cher, trop long. SJ

HALLES À BULLE

Les constituants convient le public

Quelle est la lettre et quel est l'esprit de la nouvelle Constitution cantonale qui affrontera l'épreuve des urnes le 16 mai prochain? Qui mieux qu'une brochette de constituants, auteurs du projet, peut en rendre compte aux citoyens? Toutes tendances politiques confondues, les constituants gruériens organisent une soirée d'information, suivie d'un débat contradictoire.

D'abord, le secrétaire général Antoine Geinoz reviendra sur les quatre ans de travaux de la Constituante. Six constituants prendront ensuite la parole: Philippe Vallet (pdc) s'exprimera sur la justice, Christian Pernet (cit) sur le PACS, Catherine Fehlmann (prd) sur le vote des étrangers, Philippe Pasquier (ps) sur la santé, Joseph Buchs (pdc) sur l'assurance maternité et Félicien Morel (ouv) sur les finances. La soirée, modérée par Sébastien Julian, de *La Gruyère*, se poursuivra par le débat qui mettra aux prises le partisan socialiste Christian Levrat à l'opposant radical Frédéric Sudan. GRU

Bulle, Les Halles, mardi 27 avril, 20 h

EN BREF

«Oui ennuyé» du PLR

C'est un «oui ennuyé» que le Parti libéral fribourgeois (PLR) recommande au sujet du projet de Constitution cantonale, taxée de «charte de transition», en attendant une «plus libérale». Il s'agit de «limiter les coûts» d'une aventure qui a déjà coûté «énormément pour peu d'innovation». Inutile, selon le PLR, de reconduire les constituants dans leurs fonctions: «Le résultat n'en serait que plus décevant.»

Dans les collègues

L'association Energie nouvelle, qui promeut la politique auprès des jeunes, fait savoir qu'elle organise des débats dans les collèges. But: débattre de la Constitution, informer les jeunes et les motiver à aller voter le 16 mai. Après Ste-Croix, hier et encore lundi, ce sera encore le cas mercredi au Collège du Sud (animation par *La Gruyère*), jeudi à St-Michel et le 3 mai à Gambach.

CONSTITUTION FRIBOURGEOISE

Le PDC dans le camp du oui

Même si quelques articles leur restent sur l'estomac, les délégués cantonaux du PDC roulent pour le projet de Constitution. Ils l'ont dit jeudi soir à Romont, par 71 voix contre 19.

«Le parti démocrate-chrétien n'est pas présent dans la campagne sur la nouvelle Constitution fribourgeoise. On ne l'a vu ni dans le comité du oui, ni dans celui du non. A tel point qu'on m'arrête dans la rue pour me demander: où est le PDC?» Lancée jeudi soir en assemblée cantonale à Romont, la question de ce délégué a trouvé réponse à bulletins secrets, par 71 voix contre 19 (deux blancs): le parti est dans le camp du oui. La fin d'un suspense voulu par le comité directeur qui, selon son président Georges Bouverat, «souhaitait d'abord privilégier le débat de la base.»

Les délégués, eux, n'ont guère ferrailé: le seul opposant avoué au projet, le député et constituant Josef

Fasel, n'était autre que l'invité du débat officiel. Confronté à Laurent Schneuwy, chef du groupe PDC à la Constituante, il a tenté d'expliquer son refus du projet, le 30 janvier dernier. «J'aurais dit oui si la Constituante avait accepté de proposer des variantes. Avanti a échoué parce qu'il y avait trop d'éléments, le paquet fiscal subira probablement le même sort. On parle de l'unité du texte. Moi, j'entends les gens critiquer des points précis, comme le PACS, le droit de vote et d'éligibilité des étrangers ou l'assurance maternité.»

Et le Singinois de renvoyer le texte définitif à l'état de quasi-brouillon, en énumérant les articles inutiles parce qu'«incontestés» (droit à la vie), incompréhensibles (équilibre budgétaire avec exception) ou tout juste dignes de rang légal (aide humanitaire). «Ce projet aurait été une bonne base pour continuer à discuter.»

Loin de faire mouche, l'argumentaire du député a soulevé un feu nourri. A commencer par celui de son contradicteur, Laurent Schneuwy: la Constitution, la 6^e plus courte des 17 chartes cantonales révisées durant ces vingt-cinq dernières

16 mai 2004
NOUVELLE
CONSTITUTION

années, contient selon lui plus d'éléments communs à la démocratie chrétienne que d'éléments socialistes. Quant aux variantes, elles ont été abandonnées en raison de la cohérence et de l'équilibre du texte final. Famille renforcée, assurance maternité pour toutes les femmes, une allocation par enfant: pour le constituant, l'essentiel est là. En un mot, «cette Constitution est à 95% PDC et même plus», résume son collègue Nicolas Grand.

De son côté, Placide Meyer concède volontiers que trois articles lui restent «en travers de la gorge»: le PACS, le vote des étrangers sur le plan communal et l'absence de variantes. «Mais j'ai dit oui au vote final de la Constituante parce que ce texte est le fruit de quatre ans de travail et d'un consensus. J'ai dit oui dans l'intérêt supérieur du canton et des citoyens qui ont été consultés. Le projet tient compte de cette

consultation, sauf pour le PACS.»

L'ancien préfet s'en est pris à la rhétorique des opposants: «Il n'y a pas un franc mentionné dans la Constitution. Les députés, dans les années à venir, adapteront ou créeront les lois nécessaires et en définiront le coût. Mais beaucoup d'articles reprennent la charte fédérale ou font allusion à de lois déjà exercées qui ne figuraient pas dans le texte de 1857. Et les citoyens pourront toujours s'exprimer sur des lois trop coûteuses par voie de référendum populaire. Il y a assez de garde-fou.» Président du Conseil d'Etat, Michel Pittet a pris le relais: jugé «raisonnable et équilibré», le texte pourrait même permettre de «diminuer certains coûts», estime-t-il.

Quant à la première présidente de la Constituante, la Veveysanne Rose-Marie Ducrot, elle a rappelé que «tout a été pensé, réfléchi. Il y a un risque évident à recommencer. Il n'est pas sûr que le résultat soit meilleur, notamment en ce qui concerne les structures territoriales. Les détracteurs vont de l'extrême gauche à l'extrême droite: cela signifie que la Constitution peut satisfaire les gens du centre.»

SZ

DÉBAT CONTRADICTOIRE À PRINGY

Corps à corps sur l'esprit des lois

Réunis à l'initiative du PDC du Pâquier, Broc et Gruyères, partisans et adversaires de la nouvelle Constitution fribourgeoise ont procédé à une belle passe d'armes mercredi soir à Pringy. Aussi bien l'esprit que le coût supposé de la future charte cantonale n'ont pourtant pas permis aux sept débatteurs présents de trouver un terrain d'entente.



V. Murith / La Liberté

Opposés mercredi à Pringy, adversaires et supporters de la nouvelle Constitution n'ont pas trouvé de terrain d'entente

«Cette soirée a deux objectifs principaux, a expliqué d'emblée Patrice Borcard, dans le rôle du modérateur: permettre de témoigner de l'esprit qui anime le projet de nouvelle Constitution cantonale, et de discuter de ses conséquences financières.» En guise de préambule, le rédacteur en chef de *La Gruyère* a rappelé le caractère historique de l'événement: «La première et la dernière fois que le peuple fribourgeois a pu se prononcer sur la Constitution cantonale remonte à 1857. Il y a bien eu d'autres chartes du même type élaborées avant, mais seuls les patriciens avaient été consultés.»

Le démocrate-chrétien Placide Meyer s'est montré le défenseur le plus fervent du OUI, le 16 mai prochain. Il a rappelé que les constituants ont été élus par le peuple et qu'ils sont ainsi tout à fait représentatifs de la société actuelle. Il

répondait ainsi indirectement à une tribune libre du radical Jean-Paul Glasson, parue récemment dans la presse, où ce dernier estimait que les constituants étaient des gens inexpérimentés. «Au contraire, je pense que les membres de la Constituante peuvent être fiers de leur travail», a tonné l'ex-préfet de la Gruyère.

Trop étoffée?

Un avis pas du tout partagé par Gabriel Nussbaumer, président du comité «Non à la nouvelle Constitution fribourgeoise»: «Une bonne partie de la population, notamment les commerçants et les entrepreneurs, ne se retrouvent pas dans ce projet. Vouloir l'étaler sur 153 articles c'est vouloir être beaucoup trop ambitieux pour un si petit canton!» Le socialiste Alain Berset a taillé ces arguments en pièces en

rappelant que, parmi la plupart des constitutions réécrites récemment, la fribourgeoise est la plus courte. «Les temps ont changé, a expliqué le nouveau conseiller aux Etats. Notre monde s'est complexifié et c'est logiquement qu'il demande une Constitution plus élaborée.»

Quant à Jean-François Rime, il n'a pas hésité à affirmer le contraire: «La Constitution doit se limiter à être le plus petit dénominateur commun qui permette aux citoyens de vivre en bonne harmonie. Or, a déploré le conseiller national UDC, on s'aperçoit que ce projet a cédé aux modes en faisant notamment allusion au respect de l'environnement et à l'aide au développement.» Des propos relayés par Gabriel Nussbaumer pour qui la nouvelle Constitution complique inutilement les choses en confiant huit tâches à l'Etat contre seulement deux dans la charte encore en vigueur.

Pourtant, le constituant PDC Philippe Vallet ne l'entend pas de cette oreille: «Le projet ne donne pas de nouvelles tâches à l'Etat. Simplement, il indique et clarifie les pratiques que le canton a toujours faites et continue à faire. Si cette mouture est plus longue, c'est parce qu'elle place le citoyen au cœur de ses préoccupations.»

Garde-fous

Prévu en deuxième partie de soirée, le débat sur les coûts supposés de la nouvelle Constitution s'annonçait plutôt chaud. Pourtant, il n'a pas permis à la quarantaine de personnes qui s'étaient déplacées au Restaurant de la Fromagerie, de se faire une idée claire des enjeux en présence. La faute en incombe aux sept intervenants qui ont parfois nourri un dialogue de sourds. Les opposants au projet ont avancé un coût de 23 millions pour défendre leur point de vue, sans réussir à expliquer d'où ils tiraient ce chiffre. Vincent Jacquat, le seul à s'y être vraiment risqué, a spécialement pointé du doigt l'aide matérielle pour la maternité, qui serait versée aux mamans avant et après l'accouchement, y compris à celles qui n'ont pas d'activités professionnelles: «Avec 2800 accouchements par an dans le canton, la facture

risque d'être salée», a-t-il prévenu.

Un pronostic alarmiste qui n'a pas désarçonné Alain Berset: «Soyons clairs. Tant que le Grand Conseil n'a pas voté les lois d'application qui permettent la mise en œuvre concrète de la nouvelle Constitution, il est impossible de chiffrer les dépenses. Tout va dépendre de l'interprétation qui en sera faite. D'ailleurs, avec un Parlement cantonal nettement orienté à droite, il y a peu de risques d'assister à des percées sociales coûteuses.»

Une sérénité partagée par Placide Meyer qui a d'ailleurs accusé les tenants du NON de colporter délibérément la peur dans la population: «Le projet contient suffisamment de garde-fous pour éviter tout dérapage financier.» Il faisait ainsi allusion au principe d'équilibre budgétaire qui figure explicitement dans la nouvelle charte et qui va bien au-delà de ce que recommande la Confédération en la matière.

Aucun bouleversement

Avant de clore les débats, Patrice Borcard a interrogé les intervenants sur les conséquences d'un OUI le 16 mai prochain. Pour Jean-François Rime, «accorder aux ressortissants de l'Union européenne le droit de vote et d'éligibilité au niveau communal après cinq ans déjà, est déplacé. Dix ans auraient été plus acceptables. Quant au partenariat pour les couples du même sexe (PACS), nous craignons qu'il suscite des débordements. Berne a déjà réglé le problème, aucun besoin de légiférer encore chez nous.»

Un scepticisme pas du tout partagé par Alain Berset pour qui un OUI ne bouleversera pas la vie du canton. «Un NON, par contre, obligerait à remettre l'ouvrage sur le métier pendant deux ans. Et, comme la plupart des constituants rempileraient, il y a le risque qu'ils n'arrivent pas à des changements notables. On déboucherait alors probablement sur un second NON du peuple et il faudrait alors réélire une Constituante, ce qui coûterait plusieurs millions supplémentaires au contribuable.» Un scénario catastrophe que personne ne souhaite voir se dessiner. Nicolas Geinoz